

# Province de Québec MRC de Minganie

**Municipalité de L’Île-d’Anticosti**

Avis public d’entrée en vigueur

**Règlement 223-2023 sur l’abrogation des règlements R-40-03-99, R-47-03-00 et R59-03-03 concernant un programme de revitalisation**

Est par les présentes donné, par la soussignée que

Lors de la séance extraordinaire du 7 décembre 2023 le conseil a adopté le règlement R-223-2023 sur l’abrogation des règlements R-40-03-99, R-47-03-00 et R59-03-03 concernant un programme de revitalisation à l’égard des particuliers et des immeubles commerciaux, institutionnels et à vocation récréotouristique à l’intérieur de certaines zones dans la municipalité.

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité et au bureau municipal sur les heures normales d’ouverture.

Donné à Port-Menier, ce 8e jour de décembre 2023



Myriam Lafleur

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d’Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 8 e jour du mois de décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 8 e jour du mois de décembre 2023.



Myriam Lafleur

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière